



Maladie et traitement obligation medicale

Par **rintintin**, le **28/05/2008** à **13:01**

bonjour

ma question,qui est aussi demande de conseils, porte sur un membre de ma famille pour lequel je m'inquiète

le compagnon de ma sœur (ils ne sont ni mariés, ni pacsés ou autre d'ailleurs,ont deux enfants de 19 et 18 ans) est extrêmement malade, hépatites actuellement , ma sœur ne voulant en dire plus,aurai le sida d'après confirmation d'un docteur que j'ai rencontré et qui le soignait il y a encore peut de temps. le problème c'est qu'il ne veut pas aller à l'hôpital et se soigne par médecine chinoise ,et ma sœur lui procure les soins nécessaire, prise de médicaments aux plantes qui coûte très cher,toilette ect....il dépérit pour moi de jour en jour et j'ai l'impression que ,même si elle est d'accord avec cette méthode de médecine chinoise ,elle n'a pas le choix

à mon avis ça ne suffira pas!!!

peut on l'obliger à rentrer à l'hopital?

cette situation ne risque t elle pas de se retourner contre elle?

MERCI

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **19:41**

Bonjour,

Lisez ce qui suit :

http://www.juripole.fr/Juripole_etudiant/html_bertin/Penal13.html

cordialement,

Par rintintin, le **02/06/2008 à 11:58**

effectivement mes doutes se confirment, et ai eu discussions qui ont l'air d'avoir fait prendre conscience de certaines choses !!

Merci encore